

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Voeu relatif aux règles de transparence demandées par la Communauté Urbaine de Bordeaux à ses partenaires bancaires et financiers

Suite à la crise bancaire et financière qui a débuté en 2007 et mis en évidence les dérives du système financier international, le G20 -dont la France- s'est engagé en 2009 dans la lutte contre les paradis fiscaux. En effet, 40 à 50% de l'ensemble des flux financiers mondiaux transitent par des Etats et territoires non coopératifs, générant chaque année une perte de 125 milliards d'Euros de recettes fiscales dans les pays en voie de développement,¹ et de 10 à 20 milliards d'Euros pour la France.²

Une prise de conscience est donc née, sous l'impulsion de l'OCDE, donnant notamment lieu à 317 accords de coopération fiscale signés au cours des derniers mois. En France, la loi de finances rectificative du 30/12/2009 a introduit la notion d'Etats et territoires non coopératifs, une liste de ces pays étant désormais fixée annuellement par arrêté ministériel prévoyant un traitement fiscal dissuasif pour les personnes qui y sont établies. Cependant, cette liste ne représente qu'une faible part des flux financiers et aucune réelle sanction n'y est assujettie.

Les collectivités territoriales, dont le recours à des financements bancaires devient de plus en plus nécessaire à cause du recul significatif de leur autonomie fiscale et de la contraction des dotations de l'Etat, ont un rôle à jouer dans la sensibilisation à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

C'est pourquoi la Communauté urbaine de Bordeaux affirme sa volonté de participer à l'instauration de règles de transparence et d'éthique dans ses relations futures avec ses partenaires bancaires et financiers. Elle se traduit par les mesures concrètes suivantes :

- Dans le cadre du processus de sélection, il sera désormais demandé à chaque établissement participant d'indiquer la situation de ses dépôts et transactions, ou celle des établissements dans lesquels il possède une participation majoritaire, au regard de la liste des Etats ou territoires non coopératifs, définie dans l'article 238-0 A du Code Général des Impôts.
- La CUB souhaite s'engager dans une démarche d'exclusion du cadre contractuel des établissements bancaires ou financiers exerçant directement ou indirectement dans des états ou territoires non coopératifs dès que la réglementation applicable à l'achat de prestations de services financiers le permettra.
- Les rapports d'activité de ces établissements seront désormais annexés annuellement au moment du vote du Budget. Ils devront comporter un recensement sincère des outils et procédures mis en œuvre pour lutter contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale. Ils pourront, à la demande des élus, faire l'objet d'un débat en Commission des Finances, puis en Bureau voire en Conseil de

¹ Source : Paradis fiscaux, bilan du G20 en 12 questions, Rapport CCFD Terre Solidaire, Avril 2010

² Source : Revue Française de Finances Publiques n°1 10, L'évasion Fiscale internationale

Communauté, et être à cette occasion comparés avec les rapports des autorités ou organismes indépendants de contrôle et de certification.

*

*

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 DÉCEMBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2010

M. VINCENT FELTESSE